

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 2 juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2025

Date de publication
sur le site internet de la
ville,

9 juillet 2025

Date de signature,

9 juillet 2025

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, Mme Céline CIVES à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à M. André RIC, Mme Brigitte MALOT à M. Eric BLONDEL.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-043	Fauteuil du Cinéma le Paris - Cession de biens mobiliers
------------	--

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du chantier de rénovation de la salle du cinéma Le Paris, propriété communale, les sièges des spectateurs seront remplacés.

Bien qu'âgés de plus de 20 ans, certains sont encore dans un état correct d'usage mais ne pourront pas être réutilisés au sein des bâtiments communaux en raison de leurs spécificités (scellements au sol, dimensions, assise rabattable).

L'association « CDU – Les Pommiers » située à Fauville (27), a pour but de « *promouvoir et défendre la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même et la liberté absolue de conscience. L'association vise en particulier à permettre l'exercice matériel et à faciliter les réunions nécessaires des différents membres qui la composent ou de celles d'associations similaires poursuivant les mêmes buts* », a émis le vœu de bénéficier d'une partie de ces fauteuils à son profit.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment ses articles L2221-1, L.2125-1 et suivants,

Considérant la nécessité pour la commune de Rives-en-Seine d'évacuer du cinéma Le Paris les anciens fauteuils qu'elle n'est pas en capacité de réutiliser par ailleurs,

Considérant que l'association susdite occupe un local de réunion dont les sièges sont anciens alors qu'elle héberge en son local plusieurs autres associations,

Considérant que les frais à engager pour l'évacuation et le transport des sièges sont à la charge entière de l'association,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver la cession à titre gratuit à l'association CDU Les Pommiers, dont le siège social est situé à Fauville (27930), rue des Pommiers, de 60 fauteuils anciens du cinéma Le Paris.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention de cession à titre gratuit jointe en annexe à la délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

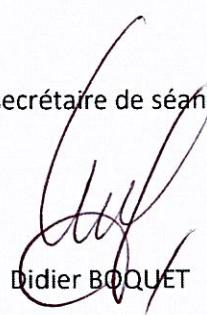
Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET